

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 4
DE LA RÉGIE**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 4 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA
DEMANDE RELATIVE AU PROGRAMME DE GDP AFFAIRES**

1. **Références :**
- (i) Pièce [B-0038](#), p. 16 à 18;
 - (ii) Pièce [B-0015](#), p. 38 et 39.

Préambule :

(i) « 4.5 Veuillez déposer, sous forme de tableau tel que présenté au préambule (v), une simulation, pour l'hiver 2017-2018, de l'appui financier qui aurait été versé si l'appui financier dégressif décrit à la colonne 1 du tableau avait été en vigueur. Veuillez fournir pour chaque niveau de réduction de puissance et pour chacune des strates de réduction ainsi qu'au total, l'appui financier qui aurait été versé.

Réponse :

Les tableaux R-4.5-A et B présentent respectivement la répartition des réductions de puissance et l'appui financier selon le tableau et l'appui financier dégressif proposé par la Régie au préambule (v).

**TABLEAU R-4.5-A :
VENTILATION DES RÉDUCTION DE PUISSANCE POUR L'HIVER 2017-2018 (MW)**

Strates de réduction de puissance (kW)	Taille des projets (kW)					Total
	0 à 200	200 à 500	500 à 1 000	1 000 à 2 000	Plus de 2 000	
0 à 200	9,6	33,6	15,2	10,2	5,0	73,7
200 à 500		21,2	22,8	15,3	8,5	67,8
500 à 1 000			16,2	25,5	14,5	56,2
1 000 à 2 500				19,2	42,5	61,7
Plus de 2 500					27,7	27,7
Total	9,6	54,8	54,2	70,2	98,2	287,0

**TABLEAU R-4.5-B :
APPUI FINANCIER POUR L'HIVER 2017-2018
SUR LA BASE DE L'APPUI FINANCIER DÉGRESSIF PROPOSÉ PAR LA RÉGIE (M\$)**

Strates de réduction de puissance (kW)	Appui financier	Taille des projets (kW)					Total
		0 à 200	200 à 500	500 à 1 000	1 000 à 2 000	Plus de 2 000	
0 à 200	80 \$	0,8	2,7	1,2	0,8	0,4	5,9
200 à 500	70 \$		1,5	1,6	1,1	0,6	4,7
500 à 1 000	50 \$			0,8	1,3	0,7	2,8
1 000 à 2 500	30 \$				0,6	1,3	1,8
Plus de 2 500	20 \$					0,6	0,6
Total		0,8	4,2	3,6	3,7	3,6	15,9

« Le Distributeur tient à souligner que le tableau R-4.5-B repose sur l'hypothèse que cette approche n'aurait aucun impact sur la participation des clients ou la taille des projets soumis. Or, de l'avis du Distributeur, cette hypothèse est erronée.

En effet, cette approche inciterait les clients ayant des projets multi-bâtiments à scinder ces projets en plusieurs petits projets de 200 kW afin de maximiser l'appui financier à 80 \$. Ceci aurait pour conséquence un alourdissement du traitement des projets et une augmentation des coûts administratifs du Programme. »

[...]

« Le tableau R-4.6-A présente, par catégories de clients, l'écart entre l'appui financier dégressif proposé par la Régie et celui versé selon les modalités actuelles du Programme, pour l'hiver 2017-2018. Le tableau R-4.6-B présente ces mêmes résultats, exprimés en % de l'appui financier selon les modalités actuelles. »

TABLEAU R-4.6-A :
ÉCART ENTRE L'APPUI FINANCIER DÉGRESSIF ET CELUI VERSÉ
SELON LES MODALITÉS ACTUELLES PROGRAMME POUR L'HIVER 2017-2018 (M\$)

Strates de réduction de puissance (kW)	Appui financier	Taille des projets (kW)					Total
		0 à 200	200 à 500	500 à 1 000	1 000 à 2 000	Plus de 2 000	
0 à 200	10 \$	0,1	0,3	0,2	0,1	0,1	0,7
200 à 500	0 \$	-	-	-	-	-	-
500 à 1 000	(20 \$)			(0,3)	(0,5)	(0,3)	(1,1)
1 000 à 2 500	(40 \$)				(0,8)	(1,7)	(2,5)
Plus de 2 500	(50 \$)					(1,4)	(1,4)
Total		0,1	0,3	(0,2)	(1,2)	(3,3)	(4,2)

TABLEAU R-4.6-B :
ÉCART ENTRE L'APPUI FINANCIER DÉGRESSIF ET CELUI VERSÉ
SELON LES MODALITÉS ACTUELLES PROGRAMME POUR L'HIVER 2017-2018 (%)

Strates de réduction de puissance (kW)	Appui financier	Taille des projets (kW)					Total
		0 à 200	200 à 500	500 à 1 000	1 000 à 2 000	Plus de 2 000	
0 à 200	14%	14%	14%	14%	14%	14%	14%
200 à 500	0%		0%	0%	0%	0%	0%
500 à 1 000	-29%			-29%	-29%	-29%	-29%
1 000 à 2 500	-57%				-57%	-57%	-57%
Plus de 2 500	-71%					-71%	-71%
Total		14%	9%	-5%	-24%	-48%	-21%

(ii)

TABLEAU R-12.1 :
VENTILATION DES COMPTEURS
PAR NIVEAUX DE RÉDUCTION DE PUISSANCE

	2015-2016		2016-2017		2017-2018	
	Comp.	MW	Comp.	MW	Comp.	MW
moins de 200 kW	154	6	1 008	47	1 671	70
de 200 à 500 kW	14	5	161	54	257	82
de 500 à 1 000 kW	11	8	47	36	88	63
de 1 000 à 2 000 kW	4	6	27	41	31	41
plus de 2 000 kW	0	0	2	5	10	32
Total	183	25	1 245	183	2 057	287

TABLEAU R-12.2-A :
VENTILATION DES COMPTEURS AU TARIF M
PAR NIVEAUX DE RÉDUCTION DE PUISSANCE

	2015-2016		2016-2017		2017-2018	
	Comp.	MW	Comp.	MW	Comp.	MW
moins de 200 kW	58	4	447	28	831	45
de 200 à 500 kW	14	5	143	49	238	76
de 500 à 1 000 kW	6	4	36	26	72	50
de 1 000 à 2 000 kW	0	0	20	29	19	24
plus de 2 000 kW	0	0	2	5	0	0
Total	78	13	648	137	1 160	196

VENTILATION DES COMPTEURS AU TARIF LG
PAR NIVEAUX DE RÉDUCTION DE PUISSANCE

	2015-2016		2016-2017		2017-2018	
	Comp.	MW	Comp.	MW	Comp.	MW
moins de 200 kW	4	0	18	1	31	2
de 200 à 500 kW	0	0	13	4	8	3
de 500 à 1 000 kW	5	4	11	10	10	9
de 1 000 à 2 000 kW	4	6	7	13	11	15
plus de 2 000 kW	0	0	0	0	10	32
Total	13	10	49	27	70	60

Demandes :

- 1.1. Veuillez déposer, sous forme de tableaux tels que présentés au préambule (i), une simulation, pour l'hiver 2017-2018, de l'appui financier qui aurait été versé si l'appui financier dégressif décrit à la colonne 2 du tableau R-4.5-B avait été en vigueur et appliqué à l'effacement des compteurs, semblable à ce qui est présenté au préambule (ii), plutôt que des projets. Veuillez fournir pour chaque niveau de réduction de puissance et pour chacune des strates de réduction ainsi qu'au total, l'appui financier qui aurait été versé pour l'ensemble du programme, pour les compteurs au tarif M ainsi que pour les compteurs au tarif LG distinctement.

Réponse :

1. Les tableaux R-1.1-A à C présentent l'information demandée.

TABLEAU R-1.1-A :
APPUI FINANCIER POUR L'HIVER 2017-2018 SUR LA BASE DE L'APPUI FINANCIER DÉGRESSIF
PROPOSÉ PAR LA RÉGIE – ENSEMBLE DES COMPTEURS (M\$)

Strates de réduction de puissance (kW)	Appui financier	Effacement des compteurs (kW)					Total
		0 à 200	200 à 500	500 à 1 000	1 000 à 2 000	Plus de 2 000	
0 à 200	80 \$	5,6	4,1	1,4	0,5	0,2	11,8
200 à 500	70 \$		2,1	1,8	0,7	0,2	4,9
500 à 1 000	50 \$			1,0	0,8	0,3	2,0
1 000 à 2 500	30 \$				0,3	0,4	0,7
Plus de 2 500	20 \$					0,1	0,1
Total		5,6	6,3	4,2	2,2	1,2	19,5

TABLEAU R-1.1-B :
APPUI FINANCIER POUR L'HIVER 2017-2018 SUR LA BASE DE L'APPUI FINANCIER DÉGRESSIF
PROPOSÉ PAR LA RÉGIE – COMPTEURS AU TARIF M (M\$)

Strates de réduction de puissance (kW)	Appui financier	Effacement des compteurs (kW)					Total
		0 à 200	200 à 500	500 à 1 000	1 000 à 2 000	Plus de 2 000	
0 à 200	80 \$	3,6	3,8	1,2	0,3	-	8,9
200 à 500	70 \$		2,0	1,5	0,4	-	3,9
500 à 1 000	50 \$			0,7	0,5	-	1,2
1 000 à 2 500	30 \$				0,1	-	0,1
Plus de 2 500	20 \$					-	-
Total		3,6	5,8	3,4	1,3	-	14,1

TABLEAU R-1.1-C :
APPUI FINANCIER POUR L'HIVER 2017-2018 SUR LA BASE DE L'APPUI FINANCIER DÉGRESSIF
PROPOSÉ PAR LA RÉGIE – COMPTEURS AU TARIF LG (M\$)

Strates de réduction de puissance (kW)	Appui financier	Effacement des compteurs (kW)					Total
		0 à 200	200 à 500	500 à 1 000	1 000 à 2 000	Plus de 2 000	
0 à 200	80 \$	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,8
200 à 500	70 \$		0,1	0,2	0,2	0,2	0,7
500 à 1 000	50 \$			0,2	0,3	0,3	0,7
1 000 à 2 500	30 \$				0,1	0,4	0,6
Plus de 2 500	20 \$					0,1	0,1
Total		0,1	0,2	0,6	0,8	1,2	2,9

1.2. Veuillez comparer la distribution des appuis financiers qui auraient été versés selon cet appui financier dégressif calculé par compteur, par rapport à ce qui a été effectivement versé pour l'hiver 2017-2018, pour l'ensemble du programme, pour les compteurs au tarif M ainsi que pour les compteurs au tarif LG distinctement. Veuillez identifier les principaux gagnants et perdants si une telle modification devait être appliquée et évaluer l'impact que pourrait avoir un tel appui financier dégressif sur la participation, l'effacement à la pointe et les coûts du programme.

Réponse :

1

Les tableaux R-1.2-A à F présentent l'information demandée.

TABLEAU R-1.2-A :
ÉCART ENTRE L'APPUI FINANCIER DÉGRESSIF ET CELUI VERSÉ
SELON LES MODALITÉS ACTUELLES DU PROGRAMME POUR L'HIVER 2017-2018
ENSEMBLE DES COMPTEURS (M\$)

Strates de réduction de puissance (kW)	Appui financier	Effacement des compteurs (kW)					Total
		0 à 200	200 à 500	500 à 1 000	1 000 à 2 000	Plus de 2 000	
0 à 200	10 \$	0,7	0,5	0,2	0,1	0,0	1,5
200 à 500	0 \$	-	-	-	-	-	-
500 à 1 000	(20 \$)	-	-	(0,4)	(0,3)	(0,1)	(0,8)
1 000 à 2 500	(40 \$)	-	-	-	(0,4)	(0,6)	(1,0)
Plus de 2 500	(50 \$)	-	-	-	-	(0,3)	(0,3)
Total		0,7	0,5	(0,2)	(0,6)	(1,0)	(0,6)

TABLEAU R-1.2-B :
ÉCART ENTRE L'APPUI FINANCIER DÉGRESSIF ET CELUI VERSÉ
SELON LES MODALITÉS ACTUELLES DU PROGRAMME POUR L'HIVER 2017-2018
ENSEMBLE DES COMPTEURS (%)

Strates de réduction de puissance (kW)	Appui financier	Effacement des compteurs (kW)					Total
		0 à 200	200 à 500	500 à 1 000	1 000 à 2 000	Plus de 2 000	
0 à 200	14%	14%	14%	14%	14%	14%	14%
200 à 500	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
500 à 1 000	-29%	-	-	-29%	-29%	-29%	-29%
1 000 à 2 500	-57%	-	-	-	-57%	-57%	-57%
Plus de 2 500	-71%	-	-	-	-	-71%	-71%
Total		14%	9%	-5%	-22%	-46%	-3%

TABLEAU R-1.2-C :
ÉCART ENTRE L'APPUI FINANCIER DÉGRESSIF ET CELUI VERSÉ
SELON LES MODALITÉS ACTUELLES DU PROGRAMME POUR L'HIVER 2017-2018
COMPTEURS AU TARIF M (M\$)

Strates de réduction de puissance (kW)	Appui financier	Effacement des compteurs (kW)					Total
		0 à 200	200 à 500	500 à 1 000	1 000 à 2 000	Plus de 2 000	
0 à 200	10 \$	0,5	0,5	0,1	0,0	-	1,1
200 à 500	0 \$	-	-	-	-	-	-
500 à 1 000	(20 \$)	-	-	(0,3)	(0,2)	-	(0,5)
1 000 à 2 500	(40 \$)	-	-	-	(0,2)	-	(0,2)
Plus de 2 500	(50 \$)	-	-	-	-	-	-
Total		0,5	0,5	(0,1)	(0,3)	-	0,4

TABLEAU R-1.2-D :
ÉCART ENTRE L'APPUI FINANCIER DÉGRESSIF ET CELUI VERSÉ
SELON LES MODALITÉS ACTUELLES DU PROGRAMME POUR L'HIVER 2017-2018
COMPTEURS AU TARIF M (%)

Strates de réduction de puissance (kW)	Appui financier	Effacement des compteurs (kW)					Total
		0 à 200	200 à 500	500 à 1 000	1 000 à 2 000	Plus de 2 000	
0 à 200	14%	14%	14%	14%	14%	-	14%
200 à 500	0%	0%	0%	0%	0%	-	0%
500 à 1 000	-29%	-29%	-29%	-29%	-29%	-	-29%
1 000 à 2 500	-57%	-57%	-57%	-57%	-57%	-	-57%
Plus de 2 500	-71%	-71%	-71%	-71%	-71%	-	-
Total		14%	9%	-4%	-21%	-	3%

TABLEAU R-1.2-E :
ÉCART ENTRE L'APPUI FINANCIER DÉGRESSIF ET CELUI VERSÉ
SELON LES MODALITÉS ACTUELLES DU PROGRAMME POUR L'HIVER 2017-2018
COMPTEURS AU TARIF LG (M\$)

Strates de réduction de puissance (kW)	Appui financier	Effacement des compteurs (kW)					Total
		0 à 200	200 à 500	500 à 1 000	1 000 à 2 000	Plus de 2 000	
0 à 200	10 \$	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
200 à 500	0 \$	-	-	-	-	-	-
500 à 1 000	(20 \$)	(0,1)	(0,1)	(0,1)	(0,1)	(0,1)	(0,3)
1 000 à 2 500	(40 \$)	(0,2)	(0,2)	(0,2)	(0,2)	(0,2)	(0,8)
Plus de 2 500	(50 \$)	(0,3)	(0,3)	(0,3)	(0,3)	(0,3)	(0,3)
Total		0,0	0,0	(0,1)	(0,3)	(1,0)	(1,3)

TABLEAU R-1.2-F :
ÉCART ENTRE L'APPUI FINANCIER DÉGRESSIF ET CELUI VERSÉ
SELON LES MODALITÉS ACTUELLES DU PROGRAMME POUR L'HIVER 2017-2018
COMPTEURS AU TARIF LG (%)

Strates de réduction de puissance (kW)	Appui financier	Effacement des compteurs (kW)					Total
		0 à 200	200 à 500	500 à 1 000	1 000 à 2 000	Plus de 2 000	
0 à 200	14%	14%	14%	14%	14%	14%	14%
200 à 500	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
500 à 1 000	-29%	-29%	-29%	-29%	-29%	-29%	-29%
1 000 à 2 500	-57%	-57%	-57%	-57%	-57%	-57%	-57%
Plus de 2 500	-71%	-71%	-71%	-71%	-71%	-71%	0%
Total		14%	9%	-9%	-25%	-46%	-31%

1 Globalement, l'appui financier dégressif donne des résultats pratiquement
2 identique à celui prévu aux modalités actuelles, à un écart minime de
3 seulement -3 %. En comparant ces résultats à ceux du tableau R-4.6-B de la
4 référence (i), on constate sans surprise que la conclusion est la même, soit

1 que les compteurs pour lesquels l'effacement est le plus important sont
2 fortement affectés négativement.

3 Les résultats par tarifs indiquent que les compteurs au tarif M subissent
4 globalement peu d'impact. Au contraire, ceux au tarif LG sont affectés
5 négativement de façon notable, ce qui reflète leur effacement généralement
6 plus important.

7 À nouveau, le Distributeur juge important de réitérer ses propos en
8 référence (i). Ces résultats reposent sur l'hypothèse que les clients de
9 modifieraient pas leur projets afin de les adapter à la nouvelle structure
10 d'appui financier. Considérant la baisse substantielle d'appui financier pour
11 les tranches les plus élevées de réduction, plusieurs clients choisiront
12 vraisemblablement de réduire l'effacement offert, puisque les efforts
13 additionnels nécessaires pour accroître cet effacement seront insuffisamment
14 récompensés.

15 Le Distributeur maintient donc que les modalités actuelles sont les mieux
16 adaptées à la clientèle visée et, de ce fait, les plus à même d'encourager la
17 participation des clients.